

Guide de sécurité des manifestations et rassemblements.



a vos côtés, pour la vie



La réalisation de fêtes et manifestations rassemblant du public est soumise à des réglementations spécifiques visant notamment les procédures de déclaration ou d'autorisation à réaliser avant chaque événement, ainsi que la mise en place d'un « dispositif prévisionnel de sécurité » selon l'arrêté du 7 novembre 2006 (référentiel national DPS). L'objectif est de garantir une sécurité optimale pour les participants et les spectateurs.

Les organisateurs sont obligés réglementairement de fournir des renseignements et plans de leur manifestation. Pour ces raisons, le SDIS49 propose des fiches sécurité synthétisant la partie risque. Le guide de sécurité des manifestations et rassemblements est à la disposition des organisateurs pour aider aux renseignements de ces fiches. L'ensemble des ressources est disponible à cette adresse http://www.sdis49.fr/Conseils-securite/Securite-des-manifestations

Celui-ci a un **double objectif**:

- Il sert d'aide à la préparation des manifestations en matière de sécurité pour les maires et organisateurs.
- Les fiches de sécurités et plans sont utilisés par le SDIS pour une meilleure distribution des secours en cas de sinistre.

Le guide n'a pas vocation à se substituer aux démarches administratives réglementaires demandées par les mairies ou la préfecture.



Contact SDIS 49: manifestations@sdis49.fr

1.	Remplir une fiche de sécurité SDIS manifestations hormis les feux	page 2
2.	Remplir une fiche sécurité SDIS Feux	page 3
3.	Renseigner un plan de manifestation	page 4
4.	Exemples illustrés de fiches et plans renseignés:	
	a-Manifestations sportives courses à pied, cyclisme	page 5
	b-Manifestations sport mécanique	page 6
	c-Manifestations aériennes	page 7
	d-Feux d'artifices et autres feux	pages 8 à 10
	e-Marché de noël, fêtes de rue, festival	pages 11 à 12
4.	Dimensionner un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)	page 13
5.	Circuit externe des fiches sécurité et plans	page 14



Remplir une fiche sécurité SDIS hormis feux



Fiche de renseignements sur la sécurité

Heure: h

Heure: h

□Information □Avis (renseigné par préfecture)

SDIS	

Cette fiche est à remplir pour toutes manifestations hormis les feux

Nom de la manifestation : Date début Date fin

Lieu de la manifestation Commune(s) concernée(s).

Nature de la manifestation

□ aérienne □ terrestre □ aquatique

en milieu périlleux (arbre-sous-sol etc.)

□ sur voie publique □ piste homologuée □ terrain occasionnel □ autre : préciser

Nombre de concurrents : Nombre de spectateurs :

Affluence maximale estimée et non la totalité de personnes sur l'ensemble de la manifestation. (Sert de base pour le calcul du DPS)

Présence d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS) avec association agréée de la sécurité civile logiciel de calcul sur : http://www.secourisme.net/spip.php?article481

poste(s) de secours secouristes □ oui composition

Nom de l'association

Secouristes hors DPS Médecin

Présence de produits inflammable (liquide/ gaz) Autres produits pouvant présenter un risque : □ oui type & quantité :

□ oui type & quantité: □ non

A indiquer sur le plan.

Présence de plan d'eau à proximité des personnes : □oui □non

Si oui distance et sécurité envisagée :

Cadre réservé SDIS

PMA:

Responsable de la sécurité (interlocuteur des sapeurs-pompiers en cas de nécessité) :

Numéro de téléphone portable

Les communes sont dotées de Défibrillateur Entièrement Automatique.

Pour augmenter les chances de survie de la victime, cet appareil doit être utilisé lors d'un arrêt cardiaque. Informez-vous auprès des mairies pour connaître leurs localisations.

Un plan (accès, emplacement du dispositif de sécurité, risques etc...) précis du lieu de la manifestation est demandé afin de guider les secours. Le libre accès aux secours devra être respecté.

Lors de grands rassemblements ou sur demande du préfet le SDIS donne un avis.

La fiche pourra être renseignée numériquement (modèle PDF modifiable) ou manuscrite

Le lien internet permet de calculer le dimensionnement du dispositif prévisionnel de secours DPS



Les associations agréées de sécurité civile sont les seules habilitées pour armer un DPS

Réglementaire:

Associations agréées de sécurité civile « dispositif prévisionnel de sécurité » selon l'arrêté du 7 novembre 2006 (référentiel national DPS)

(arrêté du 27 février 2017 agrément D)

L'interlocuteur unique des secours est le responsable sécurité désigné par l'organisateur. Ce dernier doit être joignable en permanence.



Remplir une fiche sécurité SDIS Feux

- 182	
Liberté • Égalité	Fraternité

Fiche de renseignements sur la sécurité FEU D'ARTIFICE, AUTRES FEUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Guide de sécurité des manifestations et rassemblements
Nom de la manifestation :
Date Heure de début : h Heure de fin : h Adresse :
Nombre de spectateurs (estimation) :
Type d'artifice utilisé (préciser les catégories) : Quantité totale de matière active (en poids) : Pas de tir :
□ terrestre □ sur plan d'eau □ depuis un bâtiment (préciser)
Dispositif de lutte contre l'incendie mis en place : extincteur, nombre
Rayon du périmètre de sécurité Distance de sécurité frontale (artifice le plus contraignant)
Bâtiment : Présence de bâtiment dans le périmètre de sécurité □non □oui distance de 30 m minimum Si oui quel type de bâtiment ? Monument historique □non □oui application de la circulaire du 15/04/2011 portant sur les monuments historiques
Présence de végétaux dans le périmètre de sécurité non oui Débroussailler sur une bande de 10m autour des zones pyrotechniques
Présence de voies de circulation dans le périmètre de sécurité ≡oui ≡non ≡oui Arrêté de circulation
Type de feux hors feu d'artifice : Mairie Respect arrêté préfectoral 11/03/2019 Réglementation du brûlage de « déchets verts » à l'air libre Proscrire l'utilisation d'alcool ou tout produit inflammable volatil pour allumer le feu Interdire l'allumage par vent fort Prévoir les modalités d'évacuation du public en cas d'incident Surveillance jusqu'à sa complète extinction

Responsable de la sécurité (interlocuteur des sapeurs-pompiers en cas de nécessité) :			
Nom	Prénom :		
Numé	de téléphone portable :		
Les communes sont dotées de Défibrillateur Entièrement Automatique. Pour augmenter les chances de survie de la victime, cet appareil doit être utilisé lors d'un arrêt cardiaque. Informez-vous auprès des mairies pour connaître leurs localisations.			

Un plan (accès, emplacement du dispositif de sécurité, risques, périmètre de sécurité etc...) précis du lieu de la manifestation est demandé afin de guider les secours. Le libre accès aux secours devra être respecté. manifestations@sdis49.fr

La fiche pourra être renseignée numériquement (modèle PDF modifiable) ou manuscrite

Le feu d'artifice est sous la responsabilité de l'artificier agréé ou certifié par la préfecture.

De ce postulat, il incombe à ce dernier de remplir la fiche sécurité, avec l'organisateur.

Réglementaire :

Décret 2010-580 : Acquisition, détention et utilisation des artifices divertissement, articles pyrotechnique destinés au théâtre

Arrêté 31 mai 2010 pris en application du décret 2010-580 des art 3,4 et 6 Circulaire du 15/04/2011 du ministère de la culture sur la responsabilité en matière de conservation et de sécurité des monuments historiques: organisation des spectacles pyrotechniques et feux d'artifice

Les autres feux sont régis par un arrêté préfectoral.

Les items de la fiche renvoient aux obligations réglementaires en matière de sécurité et préconisations du SDIS. Des illustrations synthétisent les attendus page 8 et 9



Renseigner un plan de manifestation

Charte graphique Sur le terrain...

Les partenaires et éléments contribuant à la sécurité sont :



Emplacement des blocs bétons



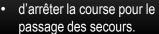
Emplacement des barrières « Héras et Vauban »



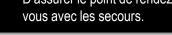
Emplacement de poids lourd anti bélier. Un agent doit être pré positionné pour un déplacement rapide du dispositif afin de garantir l'accès aux secours.



Des signaleurs doivent être en capacité:



- d'appeler le responsable sécurité lors d'incidents
- D'assurer le point de rendez-







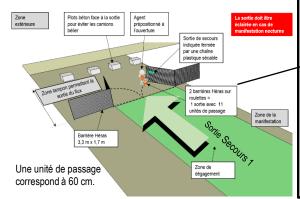
Poste de secours du Dispositif Prévisionnel de Secours équipé par des associations agréées de sécurité civile

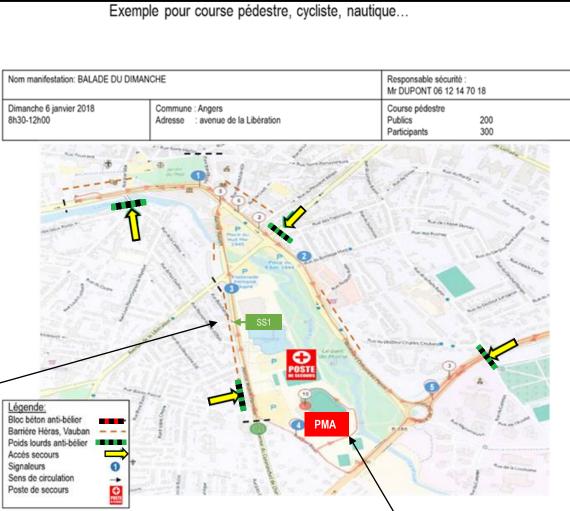
Le plan pourra être renseigné numériquement (modèle modifiable) ou manuscrit

Plan vierge et une vidéo explicative sur ce lien Plan et tutoriel

Exemple de sortie de secours pour les

manifestations extérieures (festivals)





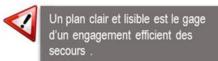


Le responsable sécurité est l'interlocuteur privilégié des secours. Il se doit d'être joignable lors de la manifestation pour favoriser un engagement efficient des secours.









Dans le cadre des grands rassemblements, il est demandé d'anticiper un Poste Médical Avancé

manifestations@sdis49.fr

Manifestations sportives. (course à pied, cyclisme)

Fiche de renseignements sur la sécurité Information DAvis (renseigné par préfecture)
from de la manifestation: CORRIDA 208 ArriUE Date début 12 mars 2018 Heure: 8 h 30 Date fin 12 mars 2018 Heure: 12 h 00 Date de la manifestation Place du 8 mai 1945 ArriUE.
Nature de la manifestation Course pideine de terrestre □ aquatique □ aérienne □ en milieu périlleux (arbre-sous-sol etc.) □ sur voie publique □ piste homologuée □ terrain occasionnel □ autre : préciser
Nombre de concurrents : 200 Nombre de spectateurs : 200 Affluence maximale estimée et non la totalité de personnes sur l'ensemble de la manifestation. (Sert de base pour le calcul du DPS)
Présence d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS) avec association agréée de la sécurité civile http://www.secourisme.net/spip.php?article481 Doui composition poste(s) de secours 2 secouristes Nom de l'association: Pois rouge française Secouristes hors DPS: Médecin
Présence de produits inflammable (liquide/ gaz) : □ oui type & quantité : > non
A indiquer sur le plan.
Présence de plan d'eau à proximité des personnes : □oui □non Si oui distance et sécurité envisagée :
Cadre réservé SDIS PMA :
Responsable de la sécurité (interlocuteur des sapeurs-pompiers en cas de nécessité) : Nom : DURAND Prénom : CAYEENT Numéro de téléphone portable 06 . 12 . 12 . 70 . 21
Les communes sont dotées de Défibrillateur Entièrement Automatique. Pour augmenter les chances de survie de la victime, cet appareil doit être utilisé lors d'un arrêt cardiac Pour augmenter les chances des mairies pour connaître leurs localisations.

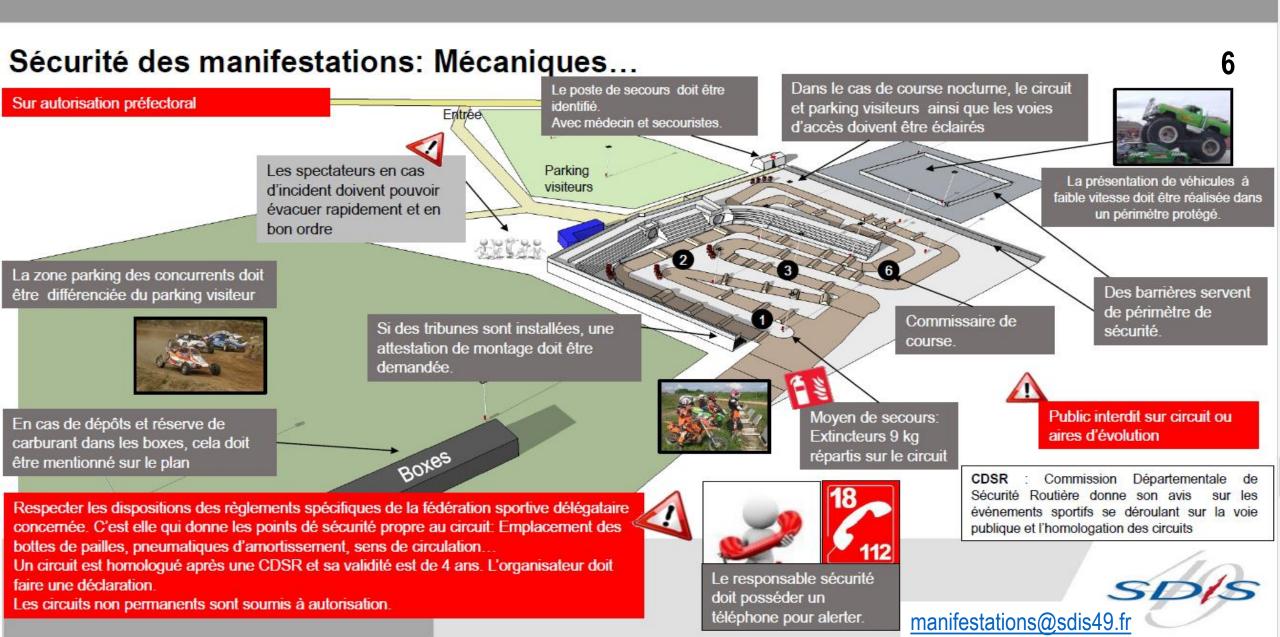
Informez-vous auprès des mairies pour connaître leurs localisations.

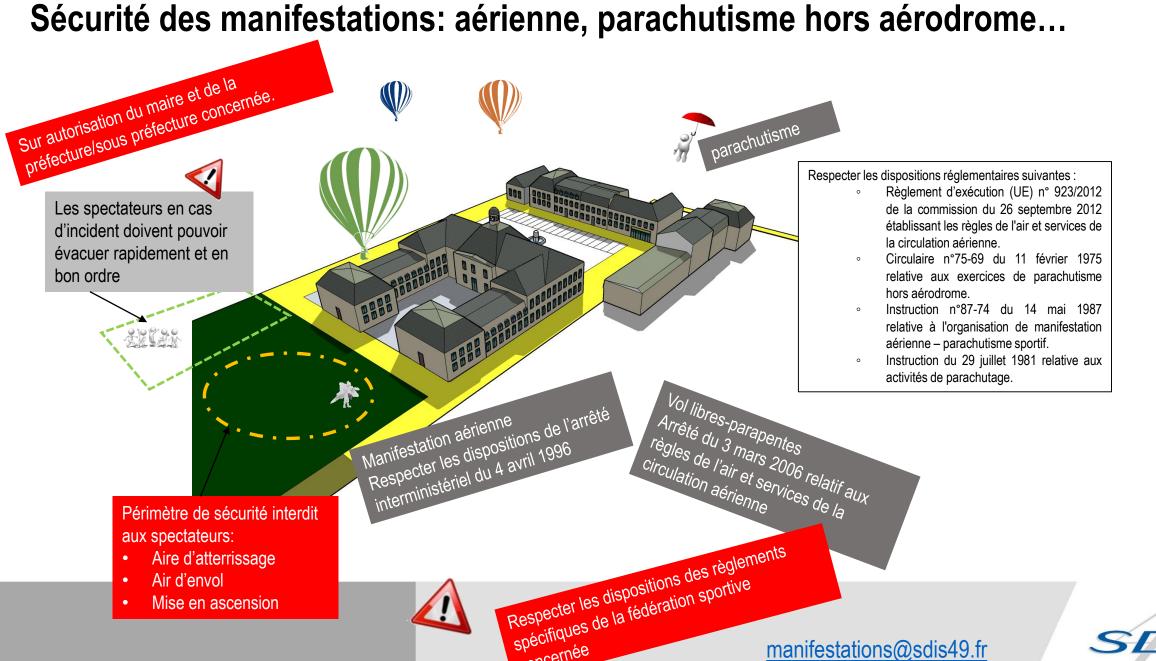
manifestation est demandé afin de guider les secours. Le libre accès aux secours devra être respecté.

Un plan (accès, emplacement du dispositif de sécurité, risques etc...) précis du lieu de la

Dimanche 12 MARS 2018 8h30-12h00	Commune : AVRILLE	Responsable sécurité : Mr DURAND 06 12 12 70 21
Nuc Fourness	Adresse : PLACE DU MAI 1945	Course pédestre Publics 200 Participants 300
	De Jarden Ov Max 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	merce & American Control of the Cont
Co Miles	O John January	
See Office	P P P P P P P P P P P P P P P P P P P	Ace do rappy Dance. Ace do rappy Dance.
3 mains	Place du partir de la	ame or contracting the
		and the state of t
worders +	155 P	Aus au Obdour Charles Crubangli
cernarche America	POSTE DE EXCEURS	The day
ende: béton anti-bélier	D D	0 4
ère Héras, Vauban	The second secon	Dies de la
de secours	I BUY THE STATE OF	200







concernée



manifestations@sdis49.fr

Sécurité réglementaire pour les feux d'artifices



Dans tous les cas le Maire devra prendre un arrêté d'autorisation de tir

circulaire du 15/04/2011 conservation et de sécurité des monuments historiques:

Points sensibles :

Bâtiments, château...

circulaire du 15/04/2011 conservation et de sécurité des monuments historiques:

Interdit les tirs et fontaine pyrotechnique sur :

toits, cour intérieure, remparts, tour, cathédrales...

Voies de circulation

Champs

Direction et

force du vent

Condition météo du jour

Dans tous les cas le Maire devra prendre un arrêté d'autorisation de tir

aucun danger

Périmètre des effets pyrotechniques

Si des bâtiments sont dans le périmètre des effets pyrotechniques:
Une surveillance avec des moyens d'extinctions doit être mis en œuvre par le responsable du tir.



Point d'accueil des secours à la zone de tir. Moyens de première intervention de lutte contre l'incendie

Direction n'induisant

Direction n'induisant

l'incendie



manifestations@sdis49.fr

Périmètre des spectateurs

Sécurité des feux de joies et brûlage à l'air libre

S'assurer en période de sécheresse qu'il n'y a pas d'arrêté préfectoral interdisant les feux

La foule en cas d'incident doit pouvoir évacuer rapidement

des bâtiments

lignes aériennes EDF Télécom

Routes et voies ferrées

Pas de feu dans les bois.

Distance de sécurité de 200 mètres



Lâcher de lanternes:

Interdit

- Vent > 5km/h
- Pluie soutenue
- Période sécheresse
- < 8km d'un aéroport
- <3km (station service, dépôt carburant, explosif)
- <50m ligne électrique et immeuble



- Bâtiments, château...
- Voies de circulation

Respecter les dispositions de l'arrêté

préfectoral du 11/03/2019 concernant la

Sous autorisation du maire

à l'air libre.

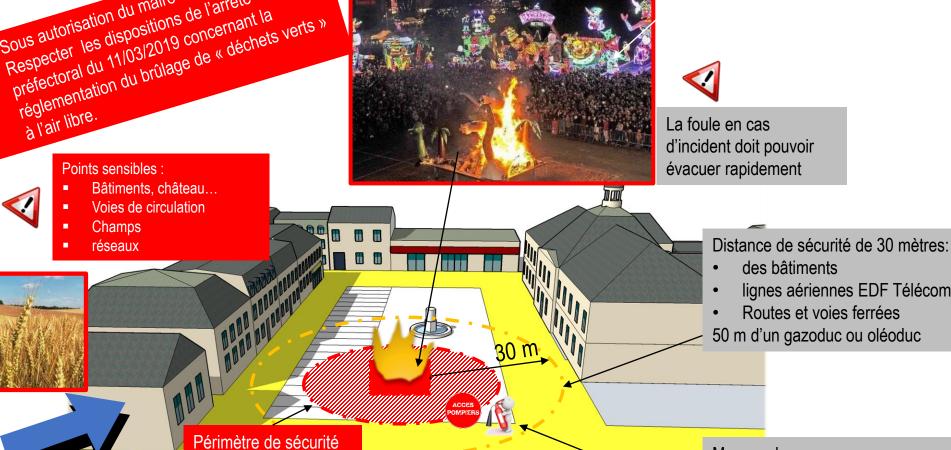
- Champs
- réseaux

Périmètre de sécurité interdit aux spectateurs

> Proscrire l'utilisation d'alcool ou tout produit inflammable volatil pour allumer ou activer le feu

Moyens de secours adaptés aux risques : (extincteurs, pelles, lances....) Surveillance permanente jusqu'à l'extinction complète

manifestations@sdis49.fr



43

Prise en compte de la météo et particulièrement le vent : Direction et Force

Exemple de fiche sécurité et plans pour les feux

153	Fiche de renseignements sur la sécurité FEU D'ARTIFICE, AUTRES FEUX	SDIS		
Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
Nom de la manifest	ation : Mariage DURAND			
	Heure de début : 23. h Heure de fin : 23 h 15			
Adresse : Domaine	du coteaux Lapossonniere			
Nombre de spectate	eurs (estimation) : 100			
Type d'artifice utilisé (préciser les catégories) : 04 Quantité totale de matière active (en poids) : 40 kg				
Pas de tir :				

depuis un bâtiment (préciser).

■ terrestre
□ sur plan d'eau

Interdire l'allumage par vent fort

Surveillance jusqu'à sa complète extinction

Dispositif de lutte contre l'incendie mis en place :
□ extincteur, nombre2TypeEAU
Rayon du périmètre de sécurité 100 m Distance de sécurité frontale (artifice le plus contraignant) 35
Bâtiment : Présence de bâtiment dans le périmètre de sécurité □non □oui distance de 30 m minimum Si oui quel type de bâtiment ? Monument historique □non □oui application de la <u>circulaire du 15/04/2011 portant sur les monuments historiques</u>
Présence de végétaux dans le périmètre de sécurité =non ==001 Débroussailler sur une bande de 10m autour des zones pyrotechniques
Présence de voies de circulation dans le périmètre de sécurité ≡oui ≡non ≡non ≛oui Arrêté de circulation
Type de feux hors feu d'artifice : Mairie Respect arrêté préfectoral 11/03/2019 Réglementation du brûlage de « déchets verts » à l'air libre

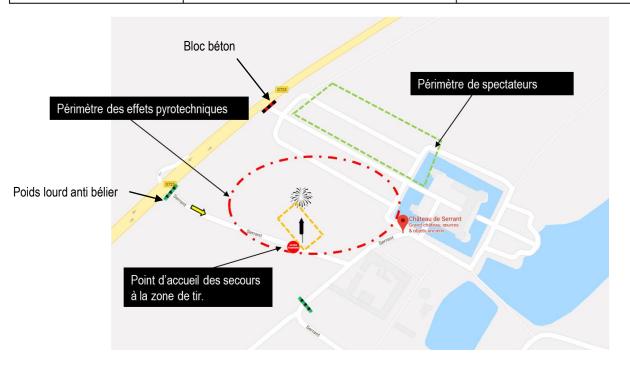
Responsable de la sécurité (interlocuteur des sapeurs-pompiers en cas de nécessité) :			
Nom : MARTIN Numéro de téléphone portab	Prénom :		
Les communes sont dotées à			
Pour augmenter les chances de survie de la victime, cet appareil doit être utilisé lors d'un arrêt cardiaque.			

Proscrire l'utilisation d'alcool ou tout produit inflammable volatil pour allumer le feu

Prévoir les modalités d'évacuation du public en cas d'incident

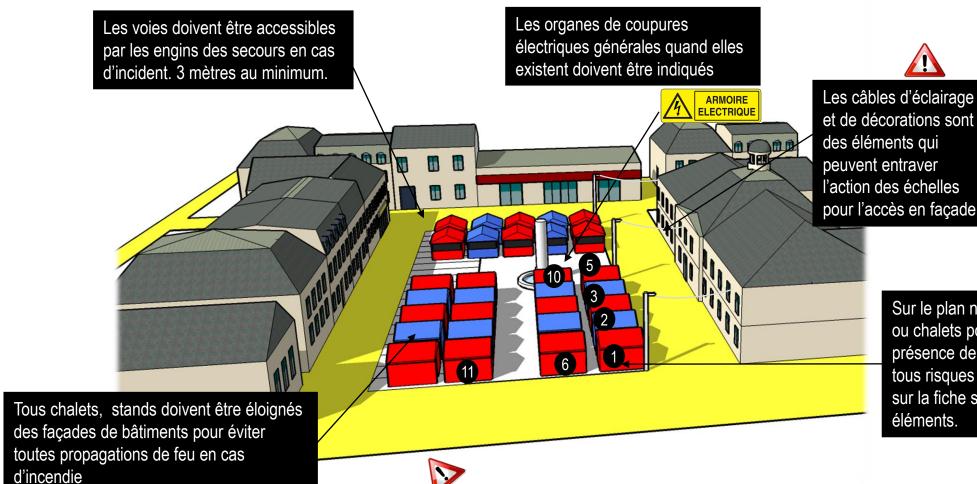
Un plan (accès, emplacement du dispositif de sécurité, risques, périmètre de sécurité etc...) précis du lieu de la manifestation est demandé afin de guider les secours. Le libre accès aux secours devra être respecté. manifestations@sdis49.fr

Nom manifestation: Mariage DURAND	Responsable sécurité : Martin Nom Rémy tel 06 64 75 20 50	
Date: 1avril 2018	Commune : la poissonnière	Feux d'artifice
Heures: 23h00 23h05	Adresse : Domaine du coteaux	Publics 100





Préconisations de sécurité pour les marchés de noël, fêtes de rue, braderie... 11



et de décorations sont pour l'accès en façade

> Sur le plan numéroter vos stands ou chalets pour identifier la présence de bouteilles de gaz ou tous risques particuliers. Inscrire sur la fiche sécurité SDIS ces

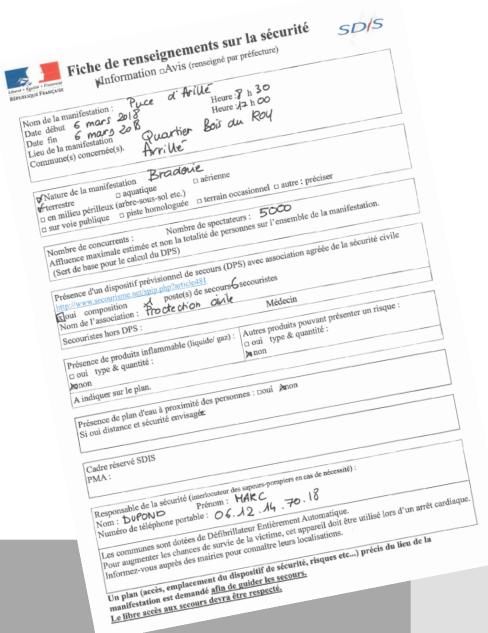


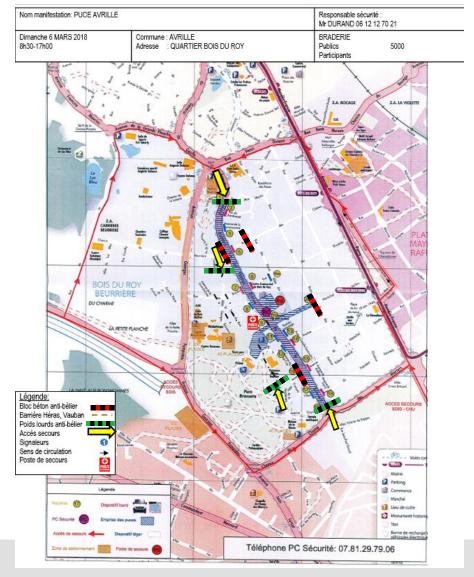


La fiche de sécurité SDIS ainsi que vos plans sont transmis à votre centre de secours le plus proche. Avant la manifestation, un engin de secours peut se présenter pour vérifier l'accessibilité des secours.



Exemple de fiches sécurité et plan pour une braderie, concert...

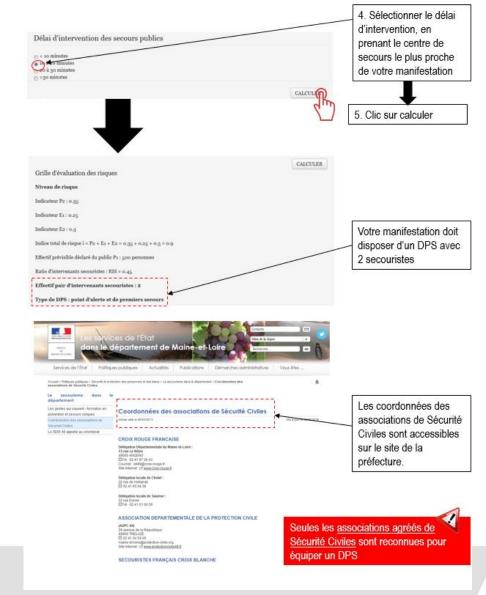






Dimensionner un dispositif prévisionnel de secours





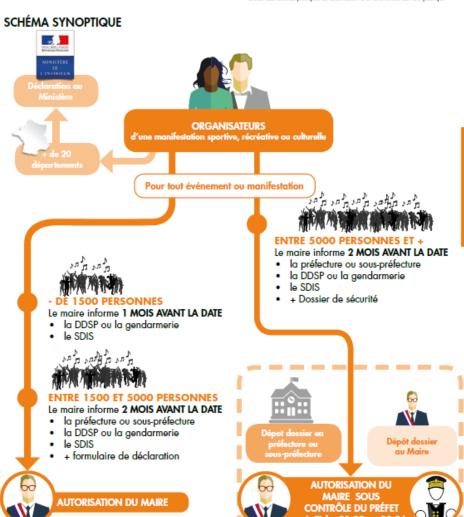


manifestations@sdis49.fr

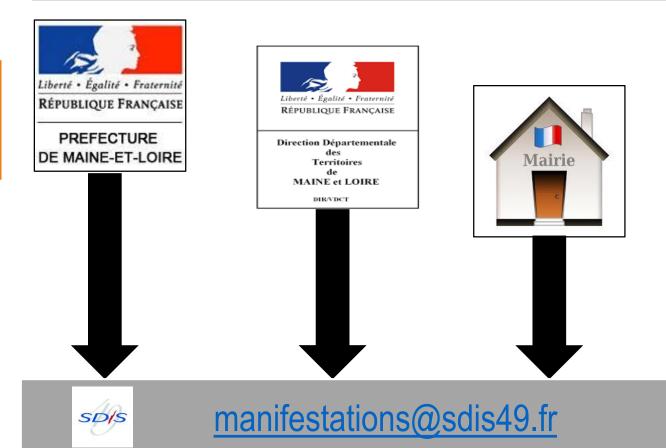
Circuit externe des fiches sécurité et plans des manifestations

FICHE 01-**02**

Guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique



Selon la manifestation, l'information peut-être transmise par ces 3 entités.



Si installation de chapiteaux, tentes, structures mobiles ou tribunes et gradins : application de la réglementation «établissement recevant du public» pour un passage de la commission de sécurité.

ATTENTION: Le critère du nombre n'est pas exclusif! Vous devez systématiquement prendre en compte la sensibilité de l'événement, les risques ainsi que l'état de la menace.

